
*La Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Ain Chock
Université Hassan II de Casablanca*

Le Laboratoire de Recherche : Finance, Banque et Gestion des Risques

&

Le Master : Banque et Finance Participative

En partenariat avec :

L'Association Marocaine d'Economie Islamique - Section de Casablanca

Organisent

La 2^{ème} Édition du Congrès International de l'Économie et de la Finance Islamique

Sur le thème :

**La finance participative au service du nouveau modèle de développement du Maroc :
Opportunités, Enjeux et Perspectives**

26-27 Juin 2020

À la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Ain Chock

CASABLANCA - MAROC

Appel à communication

I. ARGUMENTAIRE

Sous l'effet de la dynamique engagée par la mondialisation, le Maroc a réalisé d'importantes avancées au cours des vingt dernières années en matière de modernisation des structures économiques et financières (divers plans économiques, énergies renouvelables, industrialisation, nouveau pôle financier « Casablanca Finance City » ...).

Bien que l'économie marocaine ait montré une forte résilience à la crise financière de 2008 et que la stratégie de croissance poursuivie par le Royaume se soit révélée diligente à plus d'un égard, un certain nombre d'indicateurs soulignent que cette performance s'essouffle depuis quelques années (ralentissement de la croissance, perte de compétitivité, chômage persistant ...). Pour y faire face, la mise en place d'une nouvelle approche économico-sociale est devenue nécessaire pour le pays, surtout, après l'appel du Roi Mohammed VI (le discours du 20 août 2019) à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement « authentiquement marocain » suivant une démarche participative, inclusive et compétitive. Ce défi consiste, en particulier, à ouvrir de larges perspectives au pays pour réaliser à la fois une croissance soutenue et une justice sociale et territoriale.

Dans un tel contexte, l'avènement des banques participatives, au Maroc, peut constituer une opportunité à saisir dans la réalisation de ce nouveau modèle de développement en gestation.

En effet, l'importance du secteur financier dans le développement économique n'est plus à démontrer. De nombreuses études ont prouvé qu'il existe une étroite corrélation entre développement du secteur financier et développement économique et social (Goldsmith, 1969 ; King et Levine, 1993 ; Levine et Zervos, 1998). Ainsi, les économies dont le secteur financier offre une grande variété de services connaissent généralement une croissance soutenue. Dans ce cadre, les banques islamiques jouent un rôle économique fondamental en servant d'intermédiaires financiers et de facilitateurs des paiements. Elles aident aussi à stimuler l'épargne et à affecter efficacement des ressources (Imam et Kpodar, 2010).

Force est de reconnaître que la finance participative connaît, depuis quelques décennies, un développement avéré grâce notamment à sa capacité à résister aux chocs et à contribuer à la stabilité économique et financière. De surcroît, les règles de la finance participative, basées sur l'éthique et la RSE, sont en parfaite compatibilité avec les objectifs d'un développement durable. Dans ce sillage, les institutions financières participatives (les banques participatives, les compagnies « Takaful », les fonds d'investissement islamiques, les émetteurs de « Sukuk ») et les instruments de la finance sociale islamique (Qard hasan, Zakat, Sadaqat, Waqf) seraient en mesure de contribuer à la concrétisation du développement socio-économique.

Toutefois, la question de l'apport potentiel de l'industrie financière participative au nouveau modèle de développement reste tributaire de la mise en place des autres composantes de l'écosystème de cette nouvelle finance.

Le Maroc, à l'instar de bon nombre de pays, s'inscrit dans cette orientation en cherchant à se positionner sur le marché de la finance participative pour en faire un levier de prospérité dans un contexte marqué par le renouvellement de son modèle de développement.

En somme, l'objectif principal de ce congrès est de permettre aux intéressés (chercheurs, experts, professionnels...) de débattre des contributions potentielles de la finance participative en faveur de la réussite du nouveau modèle de développement du Maroc.

Ainsi, les communications doivent s'inscrire dans le cadre général du congrès qui porte, entre autres, sur les thèmes suivants :

- ⊕ L'environnement réglementaire de la finance participative ;
- ⊕ La finance participative et ses interactions avec le développement économique et social ;
- ⊕ La finance participative comme modèle d'inclusion financière et de développement solidaire ;
- ⊕ La banque participative et l'investissement socialement responsable ;
- ⊕ La banque participative : source de financement de l'économie (Entreprises, Collectivités locales, ...) ;
- ⊕ Les institutions financières participatives et la gestion des risques financiers ;
- ⊕ La finance participative et les bonnes pratiques de gouvernance ;
- ⊕ L'institution des Awqaf et son rôle social et économique ;
- ⊕ L'assurance Takaful et sa contribution dans la stabilité du système financier participatif ;
- ⊕ Les Sukuks au service de financement de l'infrastructure ;
- ⊕ Les fonds d'investissement islamiques et le financement d'activités entrepreneuriales (Start up, TPE, PME, ...) ;
- ⊕ Le fonds de Zakat et la solidarité sociale ;
- ⊕ La microfinance participative et la lutte contre la pauvreté ;
- ⊕ Les produits de la finance participative : vers une meilleure adaptation aux besoins de l'économie ;
- ⊕ La finance participative : qualification des ressources humaines et structures d'accompagnement.

II. MODALITES DE SOUMISSION

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le papier ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation ou d'une publication précédente ;
- L'objet du papier proposé doit s'inscrire dans l'un des thèmes du congrès ;
- Le papier doit respecter les conditions et les normes académiques de la recherche scientifique ;
- Un résumé de la communication doit être fourni ;
- Les délais d'envoi des résumés et des textes de communication doivent être respectés.

NORMES DE PRESENTATION DES COMMUNICATIONS

- Le nombre de pages des communications ne peut être inférieur à **10** et ne peut excéder un nombre maximal de **25** pages (y compris les notes, graphiques, tableaux, figures, références, annexes, bibliographie...).
- Les communications doivent être rédigées en ‘Times New Roman’ taille **12** pour le texte et **10** pour les renvois (obligatoirement en bas de page et numérotés automatiquement); sur un papier format **A4**, avec numérotation des pages ; les marges haute, basse et droite **2,5 cm** et gauche de **3 cm** (1 pouce), alignement justifié et un interlignage de **1,5**.

PUBLICATIONS DES ACTES

Une sélection des meilleures communications sera publiée dans :

- Un numéro spécial de la Revue Marocaine de Droit, d’Economie et de Gestion (IMIST/CNRST, ISSN : 2665-7112)
- Un ouvrage collectif.

DATES IMPORTANTES

31 Mars 2020	Date limite de soumission des résumés
10 Avril 2020	Date de notification du Comité Scientifique aux auteurs
20 Mai 2020	Date limite de réception du texte intégral de la communication
05 Juin 2020	Date limite de notification d’acceptation définitive des communications retenues par le Comité Scientifique aux auteurs
26-27 Juin 2020	Date de tenue du Congrès

CONTACT

- Les propositions de communication (résumé et texte intégral) rédigées en arabe, français ou anglais (sous format **Word**) doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :
congre.organisation.fsjesac@gmail.com
- Pour tout renseignement concernant ce congrès, veuillez contacter :
 - ❖ Tel : 00.212.65.14.39.16
 - ❖ E-mail : congre.organisation.fsjesac@gmail.com

III. CADRE ORGANISATIONNEL

COMITÉ D'ORGANISATION

- QUAMAR Tarik (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- CHARIFI Hassan (Président de l'ASMECI -Casablanca)
- HAISSOUNE Mohamed (Professeur, FSJES, Université Hassan 1^{er} - Settat)
- BAKKOUR Hafid (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- BASSIDI Hassan (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- CHERKAOUI Adil (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- EL ARIF Fatima Zahra (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- LOTFI SAID (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- MANIANI Abdelhadi (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- NOKAIRI Wafia (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- YERROU Hafssa (Professeur, FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- ZAFAD Mostapha (Docteur ès sciences économiques et vice-président de l'ASMECI - Casablanca)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- KOMAT Abdellatif (Doyen de la FSJES, Université Hassan II - Casablanca)
- Et par ordre alphabétique:
- ACHARKAOUI Abdallah (Professeur de l'enseignement supérieur à l'école coranique de la mosquée Hassan II - Chercheur en finance islamique et membre de l'ASMECI - Casablanca, Maroc)
 - ALAOUI MDAGHRI Abdelouahed (Vice Doyen, Directeur du Centre des Etudes Doctorales : Droit, Economie et Gestion FSJESAC, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - AMEDJAR Mohamed (Professeur, FSJESAC, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - BALLAJI Abdeslam (Professeur, FSJES, Université Mohamed V - Rabat, Maroc)
 - BENGHAZALA Zakaria (Professeur, ENCG, Université Hassan 1^{er} - Settat, Maroc)
 - CHAHI Said (Professeur, FSJESAC, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - ELJANDALI Abdulkader (Professeur, Regent's London Business School, Angleterre)
 - HAISSOUNE Mohamed (Professeur, FSJES, Université Hassan 1^{er} - Settat, Maroc)
 - HAKMAOUI Abdelati (Professeur, FSJES Ain Sebaâ, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - HIDAYATALLAH Abdellatif (Professeur, FSJESAC, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - KETTANI Omar (Professeur, FSJES, Université Mohamed V - Agdal, Rabat, Maroc)
 - KHAMLICHI Abd El Bari (Professeur, ENCG, Université Chouaib Doukkali - El Jadida, Maroc, membre de l'ASMECI Casablanca)
 - MAISSOUR Abdessalam (Enseignant chercheur en finance islamique et secrétaire général de l'ASMECI - Casablanca, Maroc)
 - MASHAL Abdulbari (Ph.D. et Expert Consultant en Finance Islamique, Membre du Comité de l'AAOIFI, Managing Partner Raqaba, USA).
 - MEGHOUAR Hicham (Professeur, ENCG, Université Hassan 1^{er} - Settat, Maroc)
 - MOURJI Mohamed Fouzi (Professeur, FSJESAC, Université Hassan II - Casablanca, Maroc)
 - NADIF Mohammed (Professeur, FSJES, Université Mohamed V - Souissi, Rabat, Maroc)
 - NOURI Mohamed (Ph.D. et Expert Consultant en Economie et Finance Islamique, Tunisie)
 - TOUMI Kaouther (Professeur, Université de Toulouse 3, France)

OBSERVATIONS

- Toute communication présentée sera soumise à l'arbitrage scientifique.
- Il ne sera pas tenu compte des communications n'observant pas les conditions énoncées.